

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 9 février 2022 à 19h00 sans public tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents par les conseillers Messieurs Michel Bonneville et Jonathan Bolduc-Dufour, Madame Emmanuelle Prud'homme, Monsieur Francis Lamarre, ainsi que Mesdames Lyne Morin et Édith Lamoureux.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des prévisions budgétaires 2022 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
4. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous. Il mentionne que tous les élus ont reçu la convocation selon les délais prévus.

2022-02-029 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 19h04. ADOPTÉE.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-030 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉE.

3. APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 5 938.00\$ \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Sébastien pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE :

2022-02-031 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 5 938.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Sébastien, et d'en autoriser le paiement. **ADOPTÉE.**

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-032 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 19h05. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière